



Discours intégral de M. Isidore Agbokou, Représentant Résident Adjoint lors de la cérémonie de lancement de la célébration du cinquantième de l'agence ANTA

Ambohidahy, le jeudi 30 août 2012



M. Isidore Agbokou

Monsieur le Directeur de Cabinet du ministère de la Communication, représentant le Ministre de la Communication ;

Monsieur le Secrétaire Général de la Communication ;

Monsieur le Directeur Général de la Communication ;

Monsieur l'Administrateur Délégué ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Hauts Responsables auprès des Institutions Publiques et

Privées ;

Monsieur le Directeur National du Programme Droits Devoirs et Cohésion Sociale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Corps ;

Chers collègues du PNUD et du Système des Nations Unies ;

Mesdames et Messieurs les journalistes ;

Distingués invites en vos rangs, titres et qualités respectifs ;

Mesdames et Messieurs.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les excuses de Mme Fatma Samoura, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, Représentant Résident du PNUD qui a bien voulu être présente à cette cérémonie non seulement en sa qualité de diplomate, mais aussi et surtout en tant que particulièrement attachée à la culture et à la communication; mais qui, pour des contraintes d'agenda n'a pas pu faire le déplacement.

Elle me charge de vous dire ses excuses personnelles et me confie par la même occasion, la

mission de vous délivrer le message dont la teneur est la suivante.

Monsieur le Ministre ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi, un grand honneur et un immense privilège de m'adresser à cette auguste assemblée ce jour, jeudi 30 août, 2012 à l'occasion de la Cérémonie de lancement de la célébration du cinquantenaire de l'ANTA et du vernissage de l'Exposition de photo de l'événement, pour souhaiter à ANTA les félicitations du Programme des Nations Unies pour le Développement pour ce jubilé du cinquantenaire.

Un demi-siècle dans la vie d'une institution, d'une entreprise, d'un organisme, où, à l'instar de tout ce qui bouge, il y a des périodes de grâce, de turbulence ; des moments fastes et néfastes, de progrès, d'accumulation de gains et de pertes douloureuses ; il y a effectivement lieu de célébrer l'évènement.

Je me permets alors à l'occasion, de saluer tous ceux qui ont eu l'idée de créer cette entreprise, tous ceux qui l'ont gérée, tous ceux qui y ont travaillé qu'ils soient encore parmi nous ou non, tous ceux qui y travaillent encore et tous les gouvernements qui l'ont soutenu jusqu'ici.

Monsieur le Ministre, Monsieur l'Administrateur Délégué, félicitation et merci !

L'histoire de la vie de l'Agence raconte que durant ses cinquante ans d'existence, ANTA a joué un rôle incontestable dans la promotion du droit à l'information dans le pays selon les moyens dont elle dispose et malgré les difficultés qu'elle a rencontrées au fil du temps.

La communication et l'information jouent un rôle essentiel dans la réponse aux problèmes fondamentaux de toute société. Les problèmes de pauvreté et l'exclusion sociale, en particulier au niveau de la communauté où les populations sont souvent confrontés à des difficultés d'accéder à l'information et à la connaissance, ou n'y ont pas du tout, peuvent trouver leurs solutions dans la communication et dans la mise à disposition de l'information. La disponibilité des informations permet aux citoyens de saisir les opportunités qui s'offrent à eux pour améliorer leurs conditions de vie, d'instituer un cadre de dialogue entre citoyens entre eux ou entre les citoyens et les autorités pour mieux orienter les choix de politique et prendre les décisions adéquates au niveau individuel et au niveau des communautés. La communication et l'information sont des sources privilégiées de connaissance. Dès lors, ne pas y avoir accès, c'est s'exposer au péril car, comme révélé par les écritures : « Mon peuple périt faute de connaissance ». Et je dirai plutôt, faut de communication et d'information.

C'est pour faire éviter aux peuples et aux nations un tel péril que le Programme des Nations Unies pour le

Développement s'est donné pour charge de promouvoir et d'encourager l'accès à l'information grâce à une communication de développement.

Vous comprenez donc mesdames et Messieurs les raisons qui justifient l'appui du PNUD à l'Agence ANTA. Cet appui dans l'opérationnel s'inscrit dans la continuité d'une étude de faisabilité de la dynamisation de cette institution ; étude initiée dans le cadre du programme Droits Devoirs et Cohésion Sociale en 2011.

Je salue à cette occasion le rôle indispensable que joue ANTA dans l'amélioration de l'accès à l'information, ainsi que dans le renforcement de la capacité d'intervention des organisations de la société civile, des médias et d'autres acteurs économiques et sociaux. En tant qu'Agence Nationale d'Information, ANTA est appelée à collecter, rassembler, vérifier et commenter des faits nationaux et internationaux pour les porter à l'attention du public dans le pays.

Mais au-delà de son rôle dans la diffusion des actualités, il ne faut pas oublier que ANTA conserve aussi un patrimoine iconographique inestimable qui retrace l'histoire de Madagascar pendant plus d'un siècle.

TARATRA ou REFLET, le nom avec lequel l'agence est baptisée la prédestinait d'ailleurs à refléter et retracer le vécu du pays.

« ANTA, témoin de l'histoire de Madagascar », le slogan choisi pour la célébration du 50ème anniversaire décrit de manière claire et précise l'importance des responsabilités attribuées à cette agence dans la valorisation d'une telle richesse.

On dit toujours que « l'histoire est un éternel recommencement » ou encore « on n'apprend pas assez de

l'histoire ». Nous restons convaincus que la valorisation d'un tel patrimoine permettrait à chaque malagasy de mieux connaître et d'asseoir son identité mais aussi et surtout de tirer des leçons de son histoire pour aller de l'avant.

En ce sens, une nouvelle impulsion à ANTA pourra toucher (plus largement) la société malgache en général en favorisant la cohésion sociale et en la cimentant autour de valeurs communes grâce à la capitalisation des expériences de son passé et la production d'une information de qualité, fiable et abordable.

Monsieur le Ministre ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs.

Malgré ce nombre d'années d'existence et les efforts qui ont été entrepris, force est toutefois de constater que l'accès à l'information est encore restreint à Madagascar. A l'instar de ses actions qui consistent à soutenir la promotion des médias responsables respectant l'éthique et la déontologie journalistique à travers la mise en place des centres de ressource pour les médias et des formations thématiques selon les besoins des journalistes, le PNUD s'est engagé à

accompagner ANTA dans son processus de redynamisation.

L'appui du PNUD pour cette année est surtout centré sur la promotion de l'image d'ANTA vis-à-vis du grand public et des partenaires mais aussi sur l'accompagnement dans la mise en œuvre de son mandat. C'est pour cela que le PNUD a doté l'Agence de supports de communication et de matériels d'exposition. Nous espérons que ces matériels seront valorisés pour atteindre les objectifs fixés par ANTA pour la promotion du droit à l'information. Nous encourageons ainsi le public, les étudiants, les chercheurs et les journalistes à profiter des ressources dont dispose ANTA pour effectuer leurs recherches.

Il est évident, et ce n'est pas redondant de le rappeler que s'informer veut dire acquérir de la connaissance, avoir le droit d'informer à son tour, participer aux prises de décisions pour chaque individu, enfin contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire du Développement et au-delà s'acheminer vers les objectifs de développement durable. Car chacun est responsable dans les actions du développement de sa localité, de son pays.

Je m'adresse ici aux journalistes dont la noblesse du métier appelle à l'action, dans le respect des règles de l'éthique et de la déontologie et à l'exercice de leur métier dans une logique de préservation de l'ordre public et des bonnes mœurs en évitant des publications de nature à inciter à la haine tribale, raciale et religieuse, à des discriminations ou de se consacrer à l'apologie du crime. Cela arrive dans beaucoup de pays et les mauvaises expériences ne sont pas à copier.

Le devoir de compétence du journaliste doit le conduire à s'interdire les règlements de compte, les titres sensationnels, les articles ou émissions sans contenus substantiels, et à s'assigner une mission de protection et d'éducation de la société et surtout de l'enfant ; ce qui passe, selon la déontologie par la non publication des scènes de violence, d'images macabres et obscènes.

Le public a besoin d'être mis au courant de tout ce qui se passe ainsi que de ce qui s'est passé. Ce, sans altération, ni fioriture de nature équivoque et sans provocation.

Vous jouez un rôle prépondérant dans le processus de la liberté d'accès à l'information. Vous avez des devoirs et des droits. Mais le partenariat mutuel entre les médias, les

institutions et la population est la principale clé pour faciliter cette liberté d'accès à l'information, comme l'a prescrit l'objectif numéro 8 des OMD, je reformule à ma manière : « *Ensemble, nous pouvons développer notre pays* ».

Sur ces mots de sensibilisation, d'invite et d'exhortation que je voudrais une fois encore au nom de madame Fatma Samoura, vous réitérer le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement, renouveler mes vœux de bonne fête à l'Agence ANTA et lui souhaiter longue vie et très longue vie.

Vive la communication pour le développement

Vive la coopération entre Madagascar et le PNUD

Je vous remercie.

Isidore AGBOKOU